



# COMMUNE DE RENNAZ

CONSEIL GENERAL

## EXTRAIT

du procès-verbal 19 de la législature 2016-2021  
de la séance ordinaire du Conseil général de Rennaz

du 10 décembre 2020

**Présidence :** Monsieur Yvan Burnier, Vice-président  
30 conseillères et conseillers présents avec le Vice-président.

### LE CONSEIL GENERAL DE RENNAZ

- vu le préavis municipal 40/2016-2021 relatif au budget 2021 ;
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour et qu'il a été accepté **à main levée par 27 oui, 0 non et 2 abstentions, tel qu'amendé.**


### DECIDE

- d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2021, **tel qu'amendé**, qui présente les résultats suivants :

Charges	CHF	3'865'888.20
Revenus	CHF	3'653'650.00
Résultat (déficit présumé)	CHF	212'238.20

Ainsi délibéré en séance du 10 décembre 2020.

Au nom du Conseil général

  
Le Vice-président  
Yvan Burnier



  
La Secrétaire  
Valérie Teissl

**Annexe :** détails de l'amendement

Le Municipalité a déposé un amendement.

Au chapitre 353 « Le Lavoir », la somme de CHF 50.— est déplacée du compte 353.423 « Locations » au compte 353.427 « Lavoir, location ».

Cet amendement est adopté à main levée, à l'unanimité.